



**DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 223-16 DU REGLEMENT
GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS**

La société VICAT informe ses actionnaires qu'au 28 février 2009, le nombre total d'actions composant son capital social s'élève à 44 900 000, auquel correspondent 70 880 012 droits de vote.